DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES MARITIMES
11 MAI 2005
COTES D'ARMOR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES MARITIMES

Rennes le 03 mai 2005

ARRETE n°116/2005

Réglementant la pêche du bar au large du Cap Fréhel

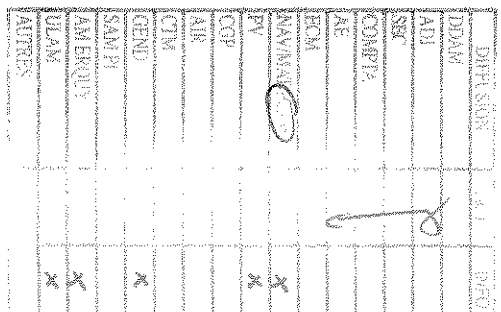

La Préfète de la Région Bretagne
Préfète d'Ille et Vilaine
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

VU le règlement (CE) n°850/98 du Conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins ;

VU le décret du 9 janvier 1852 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime ;

VU le décret n° 90-94 du 25 Janvier 1990 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 9 janvier 1852 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n°2004 SGAR/DSG du 1er décembre 2004 de la préfète de la région Bretagne portant délégation de signature à Monsieur Wenceslas Garapin, directeur régional des affaires maritimes de Bretagne ;

VU l'avis de l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Cast ;

VU la demande du Comité local des pêches maritimes de St Brieuc en date du 07 janvier 2004 ;

VU la demande du Comité régional des pêches maritimes de Bretagne en date du 07 février 2005 ;

VU l'avis de l'IFREMER en date du 12 janvier 2004 ;

.../...

Ampliations : DPMA/RRAI - SGAR (2) - Préfecture Côtes d'Armor – DDAM Côtes d'Armor - - Groupement de gendarmerie Côtes d'Armor - Groupement de gendarmerie maritime - IFREMER Brest - CROSS Corsen - CRPMEM - Dossier (2) – Collection